



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PS/07/02/2025-07-15

Lettre recommandée AR

Annule et remplace la précédente

ORANGE SA

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Madame Christel Heydemann**
Directrice Générale

Paris, le 15 juillet 2025

Objet : Compromission de données personnelles à la suite d'une faille de sécurité chez un sous-traitant du parc automobile

Madame la Directrice Générale,

Dans le cadre de la gestion externalisée du parc automobile d'Orange, des sous-traitants accèdent à des données personnelles de collaborateurs (identité, immatriculation, coordonnées professionnelles...). Le 4 juin 2025, nous avons été alertés qu'un sous-traitant a été victime d'une attaque informatique, entraînant la compromission de données concernant des personnels utilisateurs de véhicules de fonction ou de service avec remisage à domicile.

L'absence de transparence sur l'identité du sous-traitant impliqué et la nature exacte des données compromises suscite de vives inquiétudes chez les collaborateurs concernés. Sans mesure urgente, cette situation pourrait entraîner une remise en cause publique de la réputation d'Orange auprès de ses personnels, partenaires et clients.

Nous attendons un engagement clair et ferme de la Direction pour garantir une surveillance active et continue de la confidentialité des données et de la conformité au RGPD. Toute faille constatée doit donner lieu à des mesures correctives immédiates.

1. Attentes prioritaires

Communication rapide et complète :

- ✓ L'identité du prestataire concerné ;
- ✓ Une chronologie exhaustive des faits (date du piratage, détection, notification à la CNIL, information aux personnels) ;
- ✓ Les éléments attestant du respect des obligations légales et contractuelles par Orange et son prestataire ;
- ✓ Le périmètre exact des personnels concernés ;
- ✓ Une liste non nominative des catégories de données exposées (noms, prénoms, e-mails professionnels, plaques d'immatriculation, permis de conduire, marque/modèle des véhicules) ;
- ✓ La confirmation qu'aucune donnée particulièrement sensible (bancaire, médicale, domiciliaire) n'a été compromise.

2. Mesures d'accompagnement des collaborateurs exposés

La Direction doit avant tout renforcer la communication proactive et transparente avec l'ensemble des collaborateurs concernés. Chaque personne impactée doit recevoir une information claire, rapide et individualisée sur la situation et les démarches à suivre.

L'accompagnement doit inclure :

- Une information individualisée et régulière sur l'évolution de la situation, les risques potentiels et les mesures de protection mises en place ;
- La désignation d'un référent dédié pour répondre aux questions et accompagner les personnels ;
- Une documentation claire et accessible détaillant les démarches à engager pour leur protection et leurs droits ;
- La prise en charge intégrale des formalités administratives et juridiques, si nécessaire.

3. Plan d'action correctif et révision des pratiques

Nous demandons la présentation d'un plan d'action comprenant :

- Des audits indépendants sur le respect du RGPD dans la gestion des données du parc automobile ;
- Un renforcement des critères de sélection et de contrôle des sous-traitants ;
- Une révision des procédures internes liées aux données personnelles ;
- Une clarification des procédures en cas d'incident de sécurité ;
- Une répartition claire des responsabilités entre Orange et le prestataire concerné, ainsi que les mesures juridiques envisagées.

4. Communication, gestion de crise et dialogue social

- Information systématique des représentants du personnel à chaque étape de la gestion de l'incident ;
- Communication transparente, cohérente et conforme aux engagements internes d'Orange ;
- Inscription de ces sujets à l'ordre du jour du prochain CSEC ;
- Suivi régulier jusqu'à la clôture du dossier, avec désignation d'un interlocuteur référent pour un dialogue continu ;
- Coordination de l'accompagnement des collaborateurs concernés avec les instances représentatives.

La récurrence d'incidents similaires et le caractère incomplet des réponses apportées affaiblissent la confiance des personnels et exposent Orange à des risques juridiques, sociaux et réputationnels majeurs. La conformité RGPD doit devenir un axe central et visible de la stratégie de l'entreprise.

Nous vous prions de nous transmettre dans les meilleurs délais tous les éléments nécessaires à un échange formel, clair et constructif avec les représentants du personnel.

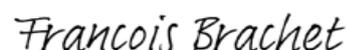
Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre considération respectueuse.

Patrice Seurin

François Brachet

Délégué Syndical Central

Secrétaire National Adjoint CIT Numérique



Copie : Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)